

ACTUALITÉ DÉMATÉRIALISATION DRM / CIEL

Point d'étape

	La douane au service des professionnels https://pro.douane.gouv.fr
	Convention d'adhésion et d'habilitation aux téléprocédures CIEL et Télépaiement (volet CIEL) pour les entrepositaires agréés vitivinicoles (récoltant vinificateur, négociant vinificateur ou cave coopérative)

Attention : si vous exercez une autre activité que celle précisée ci-dessus, il convient de remplir la convention modèle standard.

Convention d'adhésion à adresser à votre bureau de douane gestionnaire.

Pour plus de précisions, se reporter à la notice.

Mail uniquement pour le dossier. Les alertes prodouanes sont envoyées sur mail du compte prodouanes

Cadre à remplir par le bénéficiaire (tous les champs sont obligatoires)		
Identification de l'opérateur bénéficiaire	Raison sociale :	
	N° SIREN / SIRET ou N° douane : N° du SIRET payeur : Adresse :	
	Courriel : Téléphone : Date de fin de l'exercice :	
	Numéro(s) d'agrément (FR0+ 5 chiffres + 1 lettre + 4 chiffres).	Numéro(s) CVI
		Interprofession principale
		BNIC

Numéro d'accises

ACTUALITÉ DÉMATÉRIALISATION DRM / CIEL

Point d'étape

Uniquement pour les opérateurs qui acquittent des droits

Si je choisis de payer mensuellement alors qu'actuellement, je bénéficie de l'échéance annuelle unique de paiement (EAUP), je fais une croix dans la dernière colonne du tableau, afin de modifier mes modalités de paiement.

Utilisateurs à habiliter à la téléprocédure Télépaiement volet CIEL (2)				
<i>(Si vous souhaitez gérer vous-même les habilitations au sein de votre entreprise, veuillez contacter votre bureau de douane gestionnaire pour mettre en place un système d'administrateur téléservice).</i>				
N° agrément	Nom / prénom	Identifiant du compte Prodou@ne	Type de droit (adhérer / télépayer)	Echéance mensuelle (3)

ACTUALITÉ DÉMATÉRIALISATION DRM / CIEL*Point d'étape***Uniquement pour retirer des habilitations****TABLEAU DE RETRAIT DES HABILITATIONS**

Utilisateurs dont les habilitations à la téléprocédure CIEL doivent être retirées			
N° agrément	Nom / prénom	Identifiant du compte Prodou@ne	Type de droit (consulter, gérer)

Utilisateurs dont les habilitations à la téléprocédure Télépaiement volet CIEL doivent être retirées			
N° agrément	Nom / prénom	Identifiant du compte Prodou@ne	Type de droit (adhérer / télépayer)



ACTUALITÉ DÉMATÉRIALISATION DRM / CIEL

Point d'étape

Formulaire d'utilisation de la DRM BNIC en ligne

Code BNIC.....
 Raison Sociale.....
 SIREN.....
 N°TVA.....
 Adresse.....
 Représentant.....
 Courriel.....
 Téléphone.....

N° acte de cautionnement.....

Etes-vous concerné par un site unique ? Oui Non
 Si oui, précisez le N° d'accises du lieu utilisé pour le site unique.....

Activités

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Bouilleur de cru | <input type="checkbox"/> Négociant Hors Région Délimitée |
| <input type="checkbox"/> Bouilleur de profession | <input type="checkbox"/> Chai collectif bouilleur de cru |
| <input type="checkbox"/> Viticulteur/Producteur de vin blanc Cognac | <input type="checkbox"/> Chai collectif |
| <input type="checkbox"/> Négociant Région délimitée | <input type="checkbox"/> Coopératives |

Date du dernier inventaire annuel.....

Soucieux de préserver vos données personnelles, le BNIC, conformément à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), met tout en œuvre pour protéger leur confidentialité. En utilisant notre Portail DRM, vous acceptez les termes et conditions de contrat de services et notre Politique de Confidentialité, affichés à la première connexion et consultables dans « Mon compte ».

Fait à....., Le.....

Signature

N° acte de cautionnement : pas pour les activités viticulteurs et bouilleurs de crus

Site unique : cocher OUI si plusieurs sites d'activités et que l'opérateur a une autorisation de la Douane de les rassembler administrativement

Activités : cocher l'ensemble des activités réalisées sous le code BNIC indiqué (Bouilleur de cru et viticulteur sauf activité particulière)

Inventaire annuel : uniquement pour les bouilleurs de cru stockant des EDV à la propriété

Contact BNIC

Vanessa Villechalanne : 05.45. 35.60.83